

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
Région Rhône-Alpes – Département du Rhône –
Arrondissement de Villefranche-sur-Saône – Canton de Belleville –
Commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le **trente-et-un janvier** à dix-neuf heures, le conseil municipal de Corcelles-en-Beaujolais légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul CHEMARIN, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de MME BONJOUR, excusée.
M. JUILLARD a été élu(e) secrétaire.

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci n'appelant aucune remarque, a été adopté.

ON PASSE A L'ORDRE DU JOUR.

Affichage physique du 02/02/2011 – Affichage sur site Internet du 03/02/2011

DEMISSION DE M. LIONEL FALCHERO DE SA FONCTION D'ADJOINT AU MAIRE

Par courrier en date du 7 janvier 2011 enregistré par les services de la mairie le 11 janvier 2011, M. Lionel FALCHERO, deuxième adjoint, a informé M. le Maire qu'il ne pouvait plus s'investir au sein de la commune en qualité d'adjoint mais qu'il souhaitait cependant conserver sa fonction de conseiller municipal.

M. le Maire précise qu'il sera procédé à la convocation du conseil municipal après que cette démission soit devenue définitive, en vue de l'élection d'un nouvel adjoint.

URBANISME

La commission communale travaille actuellement à la phase 2 de la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), à savoir la mise en place du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), document primordial qui détermine le projet communal pour les années à venir.

Toutefois, il s'avère nécessaire et prudent de définir d'ores et déjà certaines orientations urbanistiques sur des secteurs bien identifiés du bourg, et ceci avant l'arrêt du PADD.

Le cabinet d'études LATITUDE fournira un projet pour la prochaine réunion du conseil municipal prévue le 28 février prochain.

DELIBERATION N°1 – OBJET : FINANCES COMMUNALES
PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2011

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal décide d'autoriser le maire, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010, à savoir :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : crédits votés 12 312 € soit un quart = 3 078 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : crédits votés 70 621 € soit un quart = 17 655 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : crédits votés 303 943 € soit un quart = 75 985 €

DELIBERATION N°2 – OBJET : FINANCES COMMUNALES
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION
Demande de subvention au titre de la DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE
Octroi d'une Dotation de Mme Elisabeth LAMURE, sénatrice du Rhône

Le conseil municipal,

Vu la mise en demeure préfectorale du 28/06/2007 rappelée le 11/12/2007,
 Considérant que la commune doit impérativement se mettre en conformité avec la Directive ERU du 21/05/1991 et répondre aux contraintes réglementaires édictées par l'arrêté préfectoral n°2003-4113 de décembre 2003,

Vu le Rapport d'Avant Projet établi en avril 2010 par le Cabinet POYRY, titulaire d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le compte de la commune de Corcelles-en-Beaujolais,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir valablement délibéré,

- APPROUVE le Rapport d'Avant Projet établi en avril 2010 par le Cabinet POYRY, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration,
- APPROUVE l'opération de construction d'une nouvelle STEP communale
- APPROUVE le montant estimatif prévisionnel de cette opération, valeur avril 2010 soit un coût d'investissement de HT 930 000 € pour la filière retenue « filtres plantés de roseaux »
- SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire sur cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Aide du conseil général sur un montant de dépense subventionnable HT de 350 000 €	175 000
Aide éventuelle de l'Agence de l'Eau 30%	279 000
AIDE AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE	20 000
Emprunt communal	456 000
TOTAL GENERAL	930 000

- PRECISE que ces travaux n'ont pas connu un commencement d'exécution à ce jour.
- REMERCIE encore très vivement Mme Elisabeth LAMURE de son soutien.

DELIBERATION N°3 –
OBJET : GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES
Rapport du maire sur l'usage des délégations qu'il a reçues du conseil municipal

Le conseil municipal a entériné les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, à savoir la signature, le 04/01/2011, du bon de commande pour la mise à jour du zonage d'assainissement et sa mise à l'enquête publique, avec le prestataire POYRY ENVIRONNEMENT 55 rue de la Villette 69425 Lyon cedex 03, pour un coût total HT de 1 720 €.

DELIBERATION N°4 –
REMERCIEMENTS AUX BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la bibliothèque est intégralement gérée par des bénévoles qui se dévouent sans relâche depuis de très nombreuses années. Cette bibliothèque fonctionne excessivement bien grâce à cette équipe de passionnés.

Ces dernières années, les membres ont de surcroît été obligés de s'adapter à l'informatisation de la bibliothèque et ont travaillé à la pose de codes barres sur chaque livre détenu dans les locaux, ce qui représente un travail conséquent. Les membres de l'équipe n'ont jamais demandé aucune rémunération.

M. le Maire propose que la commune manifeste sa reconnaissance sous une forme qui reste à déterminer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir valablement délibéré,

→ propose d'offrir un repas en 2011 à chaque personne bénévole gérant la bibliothèque municipale de Corcelles-en-Beaujolais, au restaurant Auberge de Corcelles. La liste réactualisée des bénévoles sera transmise en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table

REAMENAGEMENT DU LOGEMENT SITUE AU-DESSUS DE LA SALLE DES FETES – le devis de M. Michel TOUTANT, métreur en bâtiment, économiste de la construction, d'un montant total HT de 2 600 €, est retenu pour réaliser un relevé de mesures et mises au net de l'intégralité du bâtiment. Il fournira une esquisse avant-projet-sommaire pour 3 possibilités d'aménagement de l'appartement, ainsi qu'un plan-projet côté avec vues en plan et coupe. Ces pièces aideront à la décision des élus sur la solution à retenir, et serviront aux artisans pour leurs devis et travaux.

Une candidature pour la location est déjà parvenue en mairie. Tout choix étant prématuré, les offres seront donc stockées provisoirement.

A noter qu'il n'est pas donné suite, à la majorité des membres présents, à la demande du dernier locataire d'obtenir une compensation financière pour certains travaux qu'il aurait réalisés à ses frais.

ASSAINISSEMENT – Excellente nouvelle : le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau déposé début janvier 2011 auprès de la Police de l'Eau, vient d'être accepté. Ces pièces sont affichées en mairie et sur le site internet municipal. Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration peuvent donc démarrer.

A noter qu'une visite sur le terrain est programmée le 19 février à 10h dans le cadre d'éventuelles conventions de passage à établir pour la canalisation de rejet.

Dans le courant du mois de mars, la SDEI emmènera les élus intéressés visiter une station d'épuration de type rhizopur, la date retenue parmi les 3 proposées sera communiquée le moment venu (4, 18 ou 25 mars).

Enfin, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre POYRY sera conclu, pour une rémunération supplémentaire de 6 768.35 € HT.

SENTIERS PEDESTRES – L'aménagement du sentier « Entre Saône et Vignes », parcourant les communes de Corcelles-en-Beaujolais, Dracé et Lancié, se précise. La dénomination proposée est acceptée.

DIVERS – Le stationnement de certains véhicules indécents devient préoccupant, notamment devant le groupe scolaire. La commission va se pencher sur ce problème. Les élèves de l'école publique du village ont adressé une carte postale de leur lieu de villégiature (classe de neige).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 28 février 2011 à 19 heures.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 00 MINUTES.

*Vu pour être affiché le 02/02/2011 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884*